



L'édito de la rédactrice

On l'a échappé belle !

Avec la flambée de l'épidémie en France, un spectre plane sur nos libertés. Mais jeudi dernier, l'annonce a été claire : ni confinement, ni couvre-feu, ni limitation de déplacements. Ouf ! Trois jours après, nous prenons la route vers Noël, et il faut bien le reconnaître, la sentence aurait eu l'effet d'une bombe !



Les pessimistes auront cependant retenu le « pour l'instant » de notre cher ministre de la Santé et des Solidarités. D'autres diront « Pourvu que ça dure ! ». Un conseil, vivons sereinement, -j'aurais envie d'ajouter : au jour le jour-, ce temps qui nous conduit vers Noël, qui nous amène à la fête la plus importante de notre vie de chrétiens : la naissance de Jésus-Christ car sans cet événement, il n'y aurait pas le deuxième aussi important : sa résurrection.

Dimanche dernier, 1^{er} dimanche de l'Avent, nous nous sommes donc mis en route et nous avons allumé la première des quatre bougies, délicatement posées sur une couronne joliment décorée. Mais d'où vient cette tradition ? Son inventeur serait le pasteur Johann Heinrich Wichern (1808-1884). Afin de faire patienter les garçons de son orphelinat, il utilisa en 1839 une roue en bois avec vingt petits cierges rouges et quatre grands cierges blancs. Aujourd'hui, il ne reste que les quatre bougies.

Et en attendant d'allumer la quatrième bougie, toute l'équipe du *Protestant de l'Ouest* vous souhaite un beau cheminement vers Noël.

Élisabeth Renaud



Comprendre le secret de la confession

Monseigneur de Moulins-Beaufort, au cœur de la crise qui secoue l'Église, a affirmé que le secret absolu de la confession était au-dessus des lois de la République. Le ministre de l'Intérieur a réaffirmé le contraire. Quoiqu'exactes, ces deux positions relancent un débat vieux de plus de cent ans.

Humainement, la position du président de la conférence des évêques de France a été perçue comme provocatrice par de nombreux commentateurs. Elle est cependant fondée en droit, tout comme celle du ministre français, ce qui annonce de futures conversations diplomatiques.

Le droit catholique

L'évêque a techniquement raison. Lorsqu'il affirme le 7 octobre dans un communiqué de presse la primauté du secret absolu de la confession sur la loi française, il est dans le droit fil des lois d'exception relatives au culte romain. La chose est historique et date de 1924.

L'Église catholique est régie par le droit canon, où l'autorité pontificale est souveraine. Le Vatican est un État, le pape est chef de l'Église. À ce titre, les évêques sont représentants de l'Église du Christ là où ils sont nommés, les curés sont délégués localement de cette représentation. Autrement dit, on ne parle pas de l'Église de France, mais de l'Église en France.

Lors du vote de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, le catholicisme a donc refusé de créer des associations paroissiales ou diocésaines, le système d'élection étant incompatible avec la hiérarchie du droit canon. Après des années d'échanges officiels entre la France et le Vatican, le pape Pie XI et le gouvernement français trouvèrent un point d'entente en 1924 sous forme d'encyclique et de traité diplomatique, permettant la constitution des associations diocésaines. Mais ces associations ne concernent que les frais et l'entretien du culte, pas la vie de l'Église ni ses règles.

Le droit français

Le droit canon continue donc de s'appliquer à l'Église catholique en France et avec lui le caractère absolu de la confession. La conférence des évêques de France rappelait ainsi en 2020 que le risque de « *violation du sceau sacramentel de la confession était l'excommunication* ».

Côté français, une ordonnance de 2004 rappelle que les informations reçues sur le mode de la confession peuvent être dénoncées lorsqu'elles touchent les mineurs jusqu'à 15 ans ou des personnes vulnérables. Ce n'est pas une obligation, mais le faire n'est pas punissable. D'autre part, la loi stipule l'obligation de répondre aux réquisitions du magistrat. Les pasteurs protestants sont soumis à ces obligations, comme le stipule la Constitution de l'Église, la loi de l'Église protestante unie de France (art. 21, A, 3).

Sortir de l'impasse

Comment répondre à l'obligation morale et spirituelle de protéger les plus faibles de prédateurs ? Monseigneur de Moulins-Beaufort veut sensibiliser les prêtres, pour qu'ils demandent aux victimes de parler dans un autre cadre que celui de la confession. Pour l'évêque, cela permettrait la libération d'une parole, le maintien des règles du droit canon, le respect des règles du secret professionnel que le ministère de l'Intérieur invoque.

Dans les faits, cette pratique remettrait cependant la charge de parler et faire valoir leur droit entre les mains des victimes elles-mêmes. Éthiquement, ce serait faire porter un poids supplémentaire aux personnes abusées en les obligeant à être actrices de la dénonciation, ignorer l'enfermement de la honte, nier la nécessité d'être aidé pour franchir les premiers pas d'une éventuelle reconstruction.

D'autres pistes devront être explorées, y compris diplomatiques, pour que le statut de la confession catholique et du secret professionnel deviennent compatibles et protègent les plus faibles et les mineurs.

Pasteur Marc de Bonnechose

La mémoire d'avenir de la Miss pop

La Mission populaire fête cette année son 150^e anniversaire. Petit rappel historique de ce mouvement protestant qui a vu le jour en 1871 avec son fondateur, le pasteur britannique Robert Whitaker McAll.

La Mission populaire évangélique de France (MPEF), appelée aussi « Miss pop », est présente dans la région Ouest par trois Fraternités, à Nantes depuis 1884 ou 1907, à Saint-Nazaire¹ depuis 1922 et à La Rochelle depuis 1945. Cette forme originale de présence du protestantisme en milieu populaire et ouvrier a été à la fois œuvre d'évangélisation, œuvre sociale de type diaconal, lieu d'un engagement politiquement très engagé à gauche et lieu d'un témoignage chrétien de plus en plus implicite dans des structures sécularisées et laïcisées.

Ce long parcours a été parsemé de débats passionnés et à l'occasion de son 150^e anniversaire, la MPEF a fait le choix d'une commémoration en deux temps, l'un en 2021 revisitant un riche passé, l'autre en 2022 pour se projeter dans l'avenir : une démarche visant à se doter d'une « mémoire d'avenir », tenant compte des particularités des douze Fraternités présentes en France.

Un véritable appel

La Miss pop est une enfant paradoxale de la Commune de Paris. L'événement déclencheur promu au rang de mythe fondateur transmis depuis 150 ans est connu : la rencontre entre un pasteur écossais venu dans un Paris meurtri par la terrible répression versaillaise de la Commune de Paris pour évangéliser la population et un ouvrier anonyme qui l'interpelle rudement en lui suggérant d'annoncer plutôt une religion de liberté et de réalité, loin du catholicisme officiel des classes possédantes au pouvoir.

Cet échange va être ressenti par le pasteur Robert Whitaker McAll comme un véritable appel, à l'instar de celui reçu en songe par l'apôtre Paul, l'invitant à propager la foi dans la Macédoine européenne (Ac 16.9) ; mais surtout McAll se convertit à une nouvelle forme d'approche du monde ouvrier en ouvrant en 1872, non un temple mais une simple boutique, lieu d'accueil et d'évangélisation au cœur du quartier parisien de Belleville.

Le paradoxe est que le pasteur n'a nullement l'intention de reprendre à son compte les idéaux de la Commune qui occupe une place de choix dans l'imaginaire collectif du mouvement ouvrier français. Il s'interdit aussi de les condamner en prônant l'apolitisme dans l'accueil mais il est évident que son évangélisation vise à détourner les classes populaires du socialisme réputé irrégulier et de fait très anticlérical. D'où le soutien appuyé d'Églises plutôt bourgeoises tant en France qu'en Angleterre ou aux États-Unis.

Un essor remarquable

Car la Mission McAll, bientôt structurée en MPEF (1879), connaît un essor remarquable : à la mort du pasteur en 1893, pas moins de 137 salles d'évangélisation et une quinzaine de Fraternités durables. La Miss pop fera preuve d'un modernisme étonnant dans l'accomplissement de ses missions : baraques démontables, péniches, chapiteaux, voitures équipées, recours au cinéma... et surtout les « Frat's », lieux d'accueil de populations qui ne connaissaient guère le chemin des temples dans ces villes développées par la révolution industrielle. Dans ces Frat's, on prône le redressement moral selon l'Évangile, on donne des

cours, on lit des livres, on combat l'alcoolisme et les violences familiales : ainsi naissent des communautés croyantes à qui une foi nouvelle donne une dignité sociale jamais connue auparavant.

Mais le mouvement va s'essouffler au lendemain de la guerre de 14-18 : l'influence du socialisme et du communisme, la montée du fascisme, la crise économique des années 30, le succès des lois issues du Front populaire, tout cela questionne : l'évangélisation et l'édification du Royaume sont-elles la seule solution pour l'amélioration du sort des classes populaires ? L'incroyance assumée et maintenue d'une partie du public populaire doit-elle l'exclure de la solidarité chrétienne ?

Un tournant majeur

Après le traumatisme et les bouleversements de la Seconde Guerre mondiale, la Mission populaire va connaître un tournant majeur, celui d'une politisation marquée à gauche des Fraternités, comme si elle était rattrapée avec retard par le contexte historique de sa naissance. À l'instar des prêtres ouvriers, des pasteurs s'engagent et prennent ouvertement parti dans les luttes syndicales¹. L'évangélisation n'est plus mise en avant, afin de rejoindre le plus grand nombre, quelles que soient ses croyances ou incroyances religieuses. On constate un véritable ouvriérisme théologique, influencé par la théologie de la Libération mais aussi par d'éphémères pratiques d'extrême-gauche, comme l'établissement en usine de militants.

Cette orientation suscite de nombreux débats : les paroisses protestantes plus modérées censées soutenir les Fraternités s'éloignent de la Miss pop. Les donateurs anglo-saxons, attachés à l'apolitisme, rempart à leurs yeux contre le communisme, diminuent leur aide. Par ailleurs, la génération croyante précédente ne se reconnaît plus guère dans ce nouveau milieu militant imprégné par les utopies des années 60-70 et de plus en plus laïc. Les Fraternités évoluent vers davantage d'autonomie, cherchent à s'autofinancer et se professionnalisent, en nouant des liens étroits avec les collectivités locales. Comment une Frat' devenue peu à peu un centre social subventionné par les collectivités locales soucieuses de laïcité peut-elle y annoncer la Parole censée la fonder ? L'évangélisation en actes – moteur des années 60-80 – délivre-t-elle aujourd'hui un message audible auprès d'une population de plus en plus sans repères religieux de base ?

La Mission populaire n'a jamais été en mal de débats, même s'ils peuvent passer pour secondaires, aux yeux d'équipiers ou de bénévoles « le nez dans le guidon » dans leur combat contre la précarité et la pauvreté toujours renouvelée. Puisse cette mémoire d'avenir née de cette double commémoration éclairer son avenir.

Jean Loignon

¹ À Saint-Nazaire, les pasteurs Georges Velten, Roger Crapoulet, Émile Mihière... symbolisaient cette orientation. Le premier devant se rendre aux États-Unis pour le soutien financier à la MPEF fut inquiété par le FBI qui lui reprochait d'écrire dans « l'Humanité », quant à Émile Mihière, il siégeait à la direction de l'union locale de la CFDT...

→ **Contact** : Fraternité de la Mission populaire, 1 rue de l'île de France, 44600 St-Nazaire.
Tél : 02 40 22 49 30 / 07 66 21 52 75. E-mail : fraternite.mp.stnazaire@orange.fr

